

SERVICE TNT PAR LE BIAIS DE NUMERICABLE

L'OFFRE DE TNT

Un service TNT, par le biais du câble (Numéricable/SFR), est mis gratuitement à disposition de la quasi-totalité des foyers de Colombier Saugnieu. Cette offre permet d'éviter de prévoir un râteau ou une antenne pour accéder aux chaînes de la TNT.

Vous bénéficiez de l'intégralité des 25 chaînes de la TNT gratuite. Chaque nouvelle chaîne gratuite de la TNT sera ajoutée au bouquet dans les plus brefs délais.

Il est également possible d'avoir accès à de nombreuses chaînes internationales et à MaChaîne Sport, grâce à l'adjonction d'un décodeur spécifique (simple dépôt de garantie de 75 euros).

LE RACCORDEMENT AU CÂBLE

Qu'il s'agisse d'un nouveau logement, d'un projet de construction neuve ou même d'un logement ou d'une construction déjà existant(e), veuillez vous renseigner auprès de la Mairie pour savoir si votre logement est raccordable. La municipalité interrogera Numéricable et les concessionnaires concernés.

La décision du raccordement revient à la Commune si ledit raccordement est **techniquement et économiquement réalisable** au regard de la réponse apportée par les services de Numéricable/SFR ainsi que par la CCEL concernant les travaux de voirie à réaliser :

- **Si tel est le cas** : la municipalité prend à sa charge le coût financier des câbles à tirer depuis le câble existant jusqu'au droit de votre propriété. Chaque habitant devra, s'il le souhaite, payer le raccordement entre le câble sous voirie et son logement.

Assurez-vous que votre téléviseur soit équipé d'un décodeur TNT ou que vous en disposiez d'un.

- Après raccordement, branchez le décodeur à la prise Numéricable de votre logement, regardez la TNT gratuitement.

Attention:

Lorsque la commune prend en charge financièrement le raccordement, elle ne prend en charge que le coût de l'infrastructure sur le domaine public, c'est-à-dire jusqu'en limite de propriété ;

Que la personne doit prévoir deux infrastructures séparées dans sa propriété, entre Orange et Numéricable (les câbles de chaque opérateur devant être installés dans des fourreaux distincts).

- **Si tel n'est pas le cas** :
 - **Si le raccordement n'est pas techniquement réalisable** : le logement ne sera pas raccordé ;
 - **Si le raccordement n'est pas financièrement viable** : l'administré peut, s'il le désire, prendre à sa charge l'intégralité des travaux de raccordement.

Assurez-vous que votre téléviseur soit équipé d'un décodeur TNT ou que vous en disposiez d'un.

Après raccordement, branchez le décodeur à la prise Numéricable de votre logement, regardez la TNT gratuitement.

Pour bénéficier d'un accès à l'internet, de disposer d'une ligne de téléphonie fixe et de chaînes de télévision supplémentaires, la municipalité vous invite à prendre contact avec l'opérateur de votre choix (Bouygues Telecom, Free, Orange, Numéricable/SFR).

